

Avis de la Commission Départementale des Sites

Date de la réunion : 23 Septembre 1971.

Commune : BARBIZON

Objet : Construction d'une maison forestière dans le site classé de la Forêt de FONTAINEBLEAU.

Rapporteur : M. de BERGEVIN.

Dans sa séance du 8 Avril 1970, la Commission Départementale des Sites avait été appelée à examiner le projet de construction d'une maison forestière à BARBIZON dans le site classé de la forêt domaniale de FONTAINEBLEAU présenté par l'Office National des Forêts.

Sur les deux projets présentés, l'un très simple, l'autre plus recherché et plus coûteux, la Commission avait retenu le second sous réserve que la couverture soit traitée en tuile plate. Le Ministère des Affaires Culturelles avait octroyé une subvention à l'Office National des Forêts pour la réalisation de ce projet.

Le rapporteur précise que le coût du projet dépassant les possibilités financières de l'Office National des Forêts n'a pu être exécuté. Cet organisme présente un nouveau projet analogue au précédent, de même qualité mais de dimensions plus modestes.

.../...

Le rapporteur propose à la Commission de confirmer son avis favorable en maintenant la réserve concernant la tuile plate.

Après échange de vues, la Commission adopte les conclusions du rapporteur et donne son accord à la réalisation du nouveau projet.

Le Président,

J. CLAUZEL.